COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 SEPTEMBRE 2021

Le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni le mercredi 22 septembre 2021 à 18h45, à la Mairie de Coisy, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Claude DEFLESSELLE, Maire de Coisy.

<u>Présents</u>: Claude DEFLESSELLE, Annie DA COSTA, Rose-Marie LESCOT, Thierry SAGUEZ, Philippe BERNARD, Annick SAGUEZ, Jennifer VAILLANT, Florent PECQUERY, Cédric BELLEGUEULLE, Sandrine LETIERCE, Frédéric NARDELLO

Absents excusés : x

Annie DA COSTA a été nommée secrétaire de séance.

DM Service des eaux

Monsieur le Maire explique aux membres du conseil municipal qu'il est nécessaire de prendre les décisions modificatives suivantes :

Budget du service des eaux :

Dépenses de fonctionnement :

022 : + 6 358.84€

605:-1000€

61 523 : - 1 358.84€

• 6541:-4000€

Le conseil municipal valide cette décision modificative.

SECURITE RUE DES PEUPLIERS ET RUE DE PERRIOT

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le devis de l'entreprise COLAS d'un montant de 47 284.92€ TTC.

Ce devis détaille la création d'un plateau surélevé rue de perriot et d'une double écluse ainsi que les trottoirs rue des peupliers.

Après délibération, le conseil municipal accepte le devis de la société COLAS et demande à Monsieur le Maire de faire les démarches nécessaires pour la réalisation les travaux.

DEMANDE DE SUBVENTION EAU POTABLE

Monsieur le Maire explique aux conseillers que les propriétaires de la maison située au « fief d'amour » ont demandé un raccordement au réseau d'eau potable.

Une étude a été faite par le cabinet VERDI, et le devis est de 90 000€

Après délibération les conseillers demandent à Monsieur le Maire de faire les démarches nécessaires afin d'évaluer le montant des subventions que l'on peut obtenir avant de prendre une décision finale.

DEVIS CHAUDIERE

Monsieur le Maire informe aux conseil municipal qu'il est nécessaire de changer la chaudière du logement communal qui est vétuste.

Un devis a été établi par l'entreprise MACHUEL, pour un montant de 4 051.48€. TTC

Après délibération, le conseil municipal accepte le devis et demande à Monsieur le Maire de faire les démarches à l'exécution de celui-ci.

DUREE ANNUELLE DE TRAVAIL A 1607 HEURES

Monsieur le Maire informe du caractère obligatoire d'instaurer la durée annuelle légale de travail à 1 607 heures.

En application de la loi n°2019-828 du 06 août 2019 de la transformation de la fonction publique,

La mairie de Coisy compte un employé communal à temps complet depuis le 1er août 2021. Après délibération, le conseil municipal fixe à 1 607 heures le temps de travail de l'employé communal.

ARRETE DE STATIONNEMENT

Le conseil municipal demande à Monsieur le Maire de prendre un arrêté de stationnement et de matérialiser sur la chaussée par une bande jaune l'interdiction de stationner sur des portions des rues suivantes :

- Rue Manon Lescaut
- Rue du priez

Le conseil municipal autorise le Maire à prendre cet arrêté.

INFOS DIVERSES

Suite à la demande des nouveaux élus départementaux de notre canton, le conseil municipal accepte de les recevoir à une prochaine réunion.

Pour les portes de l'église le conseil municipal choisit la couleur identique à celle de la cathédrale d'Amiens.

Suite à la pandémie et pour marquer l'événement, Monsieur le Maire demande que l'on fasse une belle animation pour les fêtes de Noël, le conseil municipal donne son accord.

Des devis seront demandés pour l'achat de chaises, tables et vaisselles pour la nouvelle salle.

Réservation salle : le règlement et le coût de la location sont toujours en gestation.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de se renseigner en vue d'acheter le terrain laissé en friche à la sortie du village en allant vers Cardonnette. La propriétaire étant Madame DUCROCQ. Ce terrain pourrait être aménager pour devenir un terrain de jeux pour les enfants. Le conseil municipal donne son accord pour que la démarche soit faite.

La séance s'est clôturée à 20h30.

Annie DA COSTA

Docosto